AVIS AUX CERCLES 2018 / N° 11

LL/MG 1020 Bruxelles, le 20 mars 2018

[1. COMMUNIQUES DE LA LBFA](#_Toc477183159)

[Communication de la Commission des règlements sportifs - Intercercles](#_Toc477183160)

# COMMUNIQUES DE LA LBFA

## Communication de la Commission des règlements sportifs - Intercercles

**INTERCERCLES TOUTES CATEGORIES DES 12 et 13/05/2018. (Chap V des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le LUNDI 16/04/2018 au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 16 avril n'en modifieront pas la composition.

*Les cercles organisateurs sont invités à communiquer aux cercles participants, la méthode de travail qu'ils utiliseront en ce qui concerne les inscriptions des athlètes aux épreuves: fiches, listes, ....*

**INTERCERCLES CADETS - SCOLAIRES DU 26/05/2018. (Chap IV des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le MERCREDI 02/05/2018 au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 2 mai n'en modifieront pas la composition.

*Les cercles organisateurs sont invités à communiquer aux cercles participants, la méthode de travail qu'ils utiliseront en ce qui concerne les inscriptions des athlètes aux épreuves: fiches, listes, ....*

**INTERCERCLES MASTERS DU 10/06/2018 à VERVIERS. (Chap VI des Règlements sportifs).**

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le LUNDI 28/05/2018 au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 28 mai n'en modifieront pas la composition.

*Afin de faciliter le travail du cercle organisateur et de respecter l'horaire des intercercles, il est demandé aux cercles d'envoyer leur composition d'équipes au secrétariat de Verviers pour le JEUDI 07/06/2018. D'éventuelles modifications seront possibles le jour-même.*

Les cercles trouveront en pièces jointes:

- la composition provisoire, arrêtée au 20/03/2018, des séries des différents championnats intercercles.

- le chapitre I des Règlements sportifs nationaux.

- les chapitres IV, V et VI des Règlements sportifs LBFA.